

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

**PRIME DE L'ABONNEMENT**  
Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 15 fr. — Six mois, 28 fr. — Un an, 50 fr.  
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.  
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.  
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

**REDACTION ET ADMINISTRATION**  
17, RUE NEUVE, 17  
Directeur gérant : **ALFRED REBOUX**

**PRIME DES INSERTIONS**  
Annonces : la ligne, 20 c. — Réclames : 30 c. — Faits divers, 50 c.  
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A Lille, rue du Cour-Saint-Etienne, 9 bis.  
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34  
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, 29 JUIN 1884

### LA GUERRE AVEC LA CHINE

Dans les courtes explications qu'il a fournies jeudi à la Chambre, M. Jules Ferry a déclaré qu'il n'était pas en mesure de dire si les auteurs du guet-apens traitement tendu à nos soldats à quelques kilomètres de Lang-Son étaient véritablement des régulars chinois, ou bien quelque-une de ces bandes d'aventuriers qui, dès le premier jour, ont tenu campagne contre nous et dont la Chine avait accepté le concours. Mais, des mesures qu'il a prises immédiatement, des ordres qu'il a transmis à l'amiral Courbet, au général Millot et à notre représentant à Pékin, il ressort que la première de ces hypothèses lui paraît la plus probable. En ce cas, la Chine devra nous donner toutes les satisfactions que comporte une pareille violation des traités. M. Ferry les a immédiatement exigées, et la Chine s'exécute avec d'autant plus de hâte que nos réclamations se trouvent appuyées par des forces navales imposantes. La trahison dont nos soldats sont tombés victimes appelle une répression prompte et énergique. Sur ce point, il ne peut y avoir doute, et nous n'avons garde de blâmer et de regretter en quoi que ce soit les mesures prises.

Faut-il le dire cependant ? Si du langage plein de réserve du président du conseil nous rapprochons les commentaires de la presse officielle, nous ne pouvons nous défendre de quelques appréhensions. M. Jules Ferry s'arrête-t-il à se contenter des réparations nécessaires, qui doivent nous être accordées aussi rapidement que possibles ? Ne voudra-t-il pas, dans un intérêt qui n'aurait rien de patriotique, pour sa vaine gloire, aller au-delà ? Les extraits que nous donnons hier de la République française et du Voltaire paraissent le laisser craindre. La Chine, si elle n'est pas la « quantité négligeable » dont ces mêmes journaux « valent trop pris l'habitude de nous parler, n'est assurément pas, par elle-même, en état de soutenir une guerre déclarée contre nous. Qu'on n'espère pas cependant renouveler aujourd'hui avec la même rapidité et le même nombre de soldats l'expédition qui nous livra en 1860 Pékin et le Palais d'été presque sans coup férir. De plus, nos conseillers, loin de chercher à l'exciter, engageraient le président du conseil à se méfier de toute pensée témérairement ambitieuse, de toute velléité de greffer sur la trop coûteuse expédition du Tonkin une expédition nouvelle et d'ajouter à des territoires encore inconnus des territoires où notre domination ne serait pas plus facilement acceptée. Ils se rappelleraient surtout que le moment paraît mal choisi pour engager dans de lointaines aventures des forces qu'il serait à la fois prudent et de bonne politique de garder sous la main.

Dans le monde diplomatique, on n'a pas très grande confiance dans le succès de la conférence. On croit, en effet, que le gouvernement français sera obligé, pour réparer le mauvais effet de ses premières concessions, de montrer dans la question financière une fermeté qui rendra l'accord très difficile avec l'Angleterre.

Nous croyons à la sincérité de l'excuse que M. Ferry a fait donner pour expliquer son absence au Sénat. On dit que la vraie cause de la maladie de M. le président du conseil a été la fâcheuse nouvelle du Tonkin, venant s'ajouter au fiasco de l'arrangement anglo-français. C'était trop de mortifications à la fois ; si vigoureux que soit le tempérament de M. Jules Ferry, il a fléchi.

On a beaucoup ri, au Sénat, de l'insistance avec laquelle M. Tirard, invoquant l'autorité du médecin qui se promenait dans les couloirs, a affirmé que M. Jules Ferry était très réellement malade. Un peu plus il aurait offert de produire un certificat écrit et légalisé. Ce ministre républicain avait l'air tout étonné qu'on en eût sur parole.

### LA COUR DES MIRACLES AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE

Le citoyen Raspail connaît la majorité républicaine. En vue d'éviter à ses membres l'ennui d'être poursuivis les uns après les autres pour des méfaits n'ayant rien de commun avec la politique, il avait jugé prudent et d'un opportunisme bien entendu d'interdire à tout député ou sénateur de faire partie du Conseil d'administration d'une société financière. Le procédé était ingénieux mais un peu gênant pour ses nombreux collègues qui se sentent une vocation financière. La Chambre des députés et le Sénat ont fait mieux. Deux votes successifs, qui formeront jurisprudence, viennent d'interdire toutes poursuites correctionnelles. Contre le sénateur Tenaille-Saligny, et les députés Boucher et Lavieille.

Ces trois personnages étaient inculpés de complicité avec le galant Savary, dont le talent ne se borne pas à savoir voler les cours.

Ils se seraient livrés avec lui à des manœuvres dolosives prévues par le Code pénal. Douze cent mille francs versés en apparence quelle serait l'attitude de la magistrature éprouvée ? Les administrateurs n'auraient pas été avertis.

Les affaires sociales auraient été dirigées d'une façon déplorable ; les administrateurs seraient livrés à une négociation sur les titres ; ils se seraient fait confier des allocations diverses ; et ces administrateurs n'auraient pas été actionnaires.

C'est ce qui résulte du rapport présenté au Sénat par M. Denormandie et à la Chambre par M. Gatineau. Les poursuites semblaient inévitables. La seule question que l'on se posait était de savoir quelle serait l'attitude de la magistrature éprouvée à l'égard de trois de ses épurateurs.

Les amis des prévenus se disaient que le sénateur Tenaille-Saligny avait été le rapporteur au Sénat de la loi d'épuration, que le député Boucher en avait été à la Chambre l'un de ses plus ardents promoteurs.

Et que, si de nouveaux magistrats intronisés grâce à ces deux personnages ne pourraient, à moins d'être des monstres d'ingratitude, faire autre chose que de les renvoyer blancs comme neige ; que d'ailleurs, à défaut de la reconnaissance, le souvenir seul pourrait agir efficacement.

La justice se rappellerait sans doute Seignobos et son procureur de la République cassé aux gages par l'austère Cazot au lendemain du jour où il avait eu conclure contre le député républicain de son arrondissement. Cette sauvegarde n'a pas paru suffisante ; et les deux Chambres du Parlement, avec une unanimité touchante, ne voulant point exposer des collègues aux indiscrétions de la justice ont refusé toute autorisation de poursuites.

Le fait n'est point sans précédent. L'histoire nous apprend qu'un antique usage assurait aux hôtes de la cour des Miracles une pareille impunité, mais à la condition de ne point franchir les bornes de leur asile. Le Parlement plus généreux, permet à tous ses membres de gruger impunément sur toute la surface du territoire les trop naïfs électeurs qui croient en leurs programmes financiers, et ne met à leur immunité d'autre borne que celle de leurs billets de parcours.

Comment dire, après cela, que nous ne soyons pas en progrès ?

### REVUE DE LA PRESSE

**Nous les plaignons**  
M. de Pène, rédacteur en chef du Gaulois, résume ainsi la moralité des incidents qui viennent de se produire entre le prince Napoléon et son fils :  
« Peut-être, comme royaliste, pourrions-nous triompher du spectacle que donnent en ce moment le parti bonapartiste déchiré et ses princes en guerre domestique. Nous préférons nous en affliger comme homme, comme chrétien, comme Français respectueux de toutes les gloires de notre pays. La lutte de famille à laquelle on nous fait assister ajoute une profonde tristesse de plus à ce temps fécond en attentats et en scandales. Nous n'accusons personne. Nous plaignons le père et le fils. Nous plaignons surtout le parti bonapartiste, prisonnier de ce dilemme : ou affirmer son existence par la ruine de l'autorité paternelle, ou disparaître dans la révolution, à la suite du chef légitime du parti. »

Ce parti, qui compte encore d'honorables et hautes individualités, de vigoureux serviteurs de l'ordre, de capacités éprouvées, de serviteurs dévoués de la patrie, s'est trouvé trois fois décapité en peu d'années : par la mort de Napoléon III, par le trépas affreux de son fils, par l'étrange aveuglement de celui que de deuil appelle à les remplacer. À la suite de cette accumulation de fatalités, bon nombre de bonapartistes sont venus à la royauté nationale et légitime, et nous pensons qu'aujourd'hui plus que jamais ils doivent se féliciter de leur choix. D'autres ont jugé sans doute que l'honneur les enchaînait quand même à la cause qu'ils avaient servie. Ces derniers se trouvent réduits à choisir entre le fils insurgé contre son père et le père en révolte ouverte contre les traditions de son nom.

Nous plaignons M. Jolibois, cet homme d'un talent écouté au Parlement, de se trouver mêlé à une affaire qui frise le détournement de mineur.

Nous plaignons surtout la France s'il lui fallait choisir entre la République et un Empire qui, pour sauver la société, commence par détruire la famille.

Et plus que jamais nous nous félicitons d'avoir d'autres exemples à montrer parmi nos princes au pays en détresse ; de servir une famille où chacun garde sa place, professe les sentiments qui conviennent à son rang, mesure son action à son devoir ; où les fils peuvent servir de modèles à nos fils. Si la famille est l'État en miniature, voyez

et comparez. Pour nous, nous n'ajoutons pas une parole. Ce qui précède nous a coûté à écrire. Quand un fils sacrifie son père sur l'autel de la politique, on éprouve le besoin de se voiler la face en silence.

### Un nouveau livre d'Alphonse Daudet

Le *Soliel* consacré à Sapho, le nouvel ouvrage d'Alphonse Daudet, l'artiste suivant : C'est un curieux livre que celui que vient de publier Alphonse Daudet, sous ce titre : *Sapho* ; c'est même un livre sanglant et qui touche à une des plaies les plus répandues de notre époque, une plaie parisienne surtout, qui s'attaque aux plus jeunes gens, les prend par la séduction, et les garde par l'habitude. Il y a, dans la langue, un mot énergique, pour qualifier cette plaie. Cela s'appelle le Collage ; et rien n'est mieux fait pour expliquer la chose, que ce mot aux allures singulières, brutal et en même temps significatif, d'apparence irrégulière, lourd à prononcer et qui, pour ne pas avoir ses grandes entrées dans le dictionnaire, est si bien admis, qu'on n'en connaît point d'autre pour exprimer ce qu'il veut dire.

Il y a des jeunes gens qui sont nés pour cela et qui tendent, pour ainsi dire, le dos au grappin, se laissent accrocher et finissent par échouer, pour la vie, dans un faux mariage. Alphonse Daudet n'est pas le premier à peindre ces tristes choses qui ne datent pas d'hier, mais nul ne l'a fait d'une façon plus moderne et plus éloquent. Les trois cents pages de son livre ne sont point gaies à lire, bien au contraire. Du commencement jusqu'à la fin, c'est une sorte d'angoisse qui ne cesse pas. On souffre pour le triste héros du livre, on a le cœur serré de le voir s'engager si bien dans la vie, s'y débattre en vain, faire des efforts stériles pour prendre sa volée, comme ces oiseaux condamnés, aussitôt qu'ils ont trempé le bout de l'aile dans le piège.

Ces unions, une fois conclues, il y a bien des chances pour qu'elles ne soient jamais rompues, et, au rebours de ce qui se passe ailleurs, c'est l'homme qui est la victime. Je ne le plains pas ; dans la honte jusqu'au cou, il n'a que ce qu'il mérite. Au fur et à mesure du temps, les antécédents de celle dont il s'est fait l'humble esclave se révèlent l'un après l'autre. Il n'est pas le premier tombé dans ses filets ; d'autres l'ont précédés, et la plupart en restent meurtris ; il en est même un qui expie quelque part, dans une maison centrale, le crime d'avoir fabriqué de faux billets de banque, pour satisfaire à de trop coûteuses fantaisies. Peu à peu, cette boue se trouve presque quotidiennement remuée. Il en passe des flots et des flots sur la tête du malheureux qui finit, quand même, par y respirer, comme dans une atmosphère naturelle.

Car c'est là le pire, que l'habitude finit par avoir raison de tous les sentiments, de toutes les affections. Elle étouffe les uns, étient les autres, se montre, à la moindre velléité d'indépendance et, posant sa lourde main sur la tête du malheureux, la renforce sous le flot bourbeux et l'y maintient. La grande habitude d'Alphonse Daudet, dans ce récit des milliers de fois véridique, c'est de poser en face de ces défaillances successives le contraste charmant d'une famille honnête et tendrement unie ; le père, caractère probe et inflexible ; la mère, une martyre qui s'en irait de la vie, à la première nouvelle de la souillure ; deux petites sœurs qui grandissent, et une tante comme on n'en voit guère, incarnation du veuille et de l'honneur, qui veille à tout, veille sur tous, et naît au point de ne pas croire à certaines infamies, faites des économies qu'elle envoie là-bas pour combler les trous du faux ménage.

Parfois, à travers les nuages de sa vie honteuse, la maison paternelle apparaît, à l'esclave, dans une sorte de mirage, avec les chers êtres qu'il voit remuer derrière les rideaux, courir dans la campagne, au temps des moissons, et, dans son fauteuil de paralytique, la mère, une morte-vivante, pour ainsi dire, d'autant plus sensible qu'elle est plus souffrante, et qui ne saurait peut-être pas même ce qu'on veut lui dire si tout à coup on tirait le rideau pour laisser voir la triste vie de l'absent. C'est alors, c'est dans de tels moments que l'englué se promet de réagir et de sortir de son fumier, mais l'autre n'a qu'à se montrer le maître, pour faire rentrer ces velléités d'indépendance. Les rides se montrent, les cheveux blanchissent, rien n'y fait, le malheureux rentre à la niche, comme un chien à qui l'on montre le fouet et regarde avec des yeux qui implorant.

C'est fini, il n'y a pas de main tendue, si forte qu'elle soit, ou si charmante, pour tirer du bouillier l'infortuné qui s'y complait. De près, l'habitude le retient ; de loin, l'habitude le rappelle. Les liens peu à peu se rompent. Le reste ne compte plus ; il n'y a plus qu'une chose au monde, la vie irrégulière qui l'a saisi et qui l'enlace, le foyer plein de sanies autour duquel se réunissent des êtres plus ou moins avilis, peu à peu acceptés, et qui manqueraient si on ne les voyait plus. C'est ainsi que, peu à peu, ces contacts inférieurs, les mieux doués se détériorent et finissent même par se complaire dans leur abjection, incapables d'un ressus d'énergie, définitivement vaincus, annihilés jusqu'au jour fatal, je dis fatal, parce qu'il arrive fatalement, où la femme se lasse

elle-même de sa victime, pour revenir à faire sa vie à son tour.

Alphonse Daudet a dédié ce livre, et je trouve qu'il a raison, à ses deux jeunes fils, quand ils auront vingt ans, c'est-à-dire pour l'heure à laquelle ils entreront dans la vie et seront, comme tous, exposés aux séductions et aux tentations. Quelle leçon que celle qu'il contient, à l'adresse des jeunes gens faibles et mous, condamnés, comme le triste héros de ce livre, à la honte de soi-même, à l'avilissement et, qui pis est, l'heure une fois venue, au regret mortel des abaissements et des abjections disparus ! C'est le vieux mythe grec raconté par un artiste contemporain, et qui montre Déjanire, la séductrice éternelle, assez sûre de son pouvoir, pour faire endosser à Hercule la tunique empoisonnée. Une fois passée, c'est chose finie, elle s'attache à la peau, le poison pénètre jusqu'aux entrailles, et il est interdit de s'en débarrasser sans s'arracher le cœur, autrement dit, sans éprouver l'impression mortelle du vide et de l'isolement.

JEAN DE NIVELLE.

### Un mois néfaste

Spus ce titre, un journal républicain, le *Télégraphe*, dresse le bilan du mois de juin :

- 1° Interpellation sur la Corse, révélant les plus graves désordres dans l'administration départementale ;
- 2° Discussion de la loi du recrutement, témoignage irrécusable de l'impuissance du Parlement, faute de direction ;
- 3° Aventure héroïque-comique du Cambodge, imposant de lourdes charges à la métropole ;
- 4° Invasion du choléra, due peut-être en partie à des négligences d'autant plus répréhensibles que l'état sanitaire de l'Indo-Chine devait nous mettre en garde ;
- 5° Atteinte grave à notre influence et à notre commerce en Egypte par la convention imprévue passée avec l'Angleterre ;
- 6° Reprise des hostilités au Tonkin, difficulté nouvelle d'une entreprise déjà trop fertile en fautes et en mécomptes ;
- 7° L'impôt continué dans le produit des impôts ; augmentation de l'importation, diminution de l'exportation.

### NOUVELLES DU JOUR

Paris, 28 juin.

**La fête du 14 juillet**  
Un grand nombre de députés émettent l'avis qu'il y aurait lieu d'ajourner la fête du 14 juillet, afin de permettre d'écrire les grandes agglomérations qui pourraient faire courir un danger à la santé publique.

**M. Poubelle**  
Le premier président à la Cour de Toulouse, M. Saint-Gresse, prend sa retraite le 15 août prochain.

**Les candidats à sa succession**, on cite tout particulièrement M. Poubelle, préfet de la Seine.

**Le fonctionnaire à des propriétés dans le Midi** et cette situation, en le débarrassant du conseil municipal de Paris, comblerait tous ses vœux.

**Le général de Miribel**  
Le ministre de la guerre a désigné le général de Miribel, membre du comité consultatif de l'artillerie, pour diriger la mission militaire française aux grandes manœuvres de l'armée russe.

**Les profits de la colonisation**  
Nous lisons dans la Justice :  
« La morale de la politique coloniale en général, et de l'annexion de la Tunisie en particulier :  
« On lit dans l'*Officiel* d'aujourd'hui : (Enquête parlementaire sur les sucres. — Séance du 22 mars 1884.)  
« Il y a quelques années, nous avions encore le marché de la Tunisie ; nous l'avons perdu au profit des Allemands et des Autrichiens dont les produits sont à meilleur marché. »

**Loterie des arts décoratifs**  
Le tirage de la loterie des arts décoratifs est ajourné au 31 juillet.

**Le procès de M. Antoine**  
L'instruction du procès intenté à M. Antoine, député de Metz, est terminée. Ce procès sera prochainement appelé devant la cour suprême de l'Empire, à Leipzig, ainsi que celui des anarchistes Reinhold et consorts, accusés d'avoir voulu attenter à la vie de Guillaume, lors de l'inauguration du monument de la Germania, sur le Niederwald.

### Affaires du Tonkin

On télégraphie de Hanoi, à la date du 27 juin :  
« Les hostilités sur Lang-Son sont reprises avec la plus grande vigueur. Le transport de rivière le *Ruyuan*, capturé dans le Song-Tieng, va ramener à Hanoi et à Hai-Phong quatre-vingt-quinze blessés ; parmi eux, se trouve un capitaine d'infanterie de marine qui est très grièvement blessé. »

« Le général de Négrier a pris la direction de l'opération. Le marche est difficile, la région où l'on opère est montagneuse et coupée d'une masse de torrents gonflés par les pluies, qui ont été très fortes dans ces derniers jours. »

« Les relâchés à Hai-Phong sont étonnés que l'on ait ignoré, à Hanoi, la présence d'une armée chinoise aussi nombreuse à trente kilomètres du dernier poste français. »

« Les dernières nouvelles que nous recevons, nous apprennent que l'amiral Courbet doit être parti, à l'heure actuelle, de la baie d'Along, avec les deux cuirassés le *Bayard* et l'*Albatros*, et tous les navires de la division navale du Tonkin. La division française touchera probablement à Amoy et à Shanghai. L'amiral Courbet s'est mis en communication télégraphique avec le contre-amiral Lospès, qui vient, comme l'on sait, d'être placé sous ses ordres. »

Le ministre des affaires étrangères a envoyé à notre représentant à Pékin des instructions lui enjoignant de réclamer immédiatement une réparation pour l'agression dont les troupes françaises ont été l'objet sur la route de Lang-Son.

Faute de cette réparation, des représailles rigoureuses seraient immédiatement exercées contre la Chine par l'escadre que commande l'amiral Courbet.

L'arsenal de Toulon a reçu ordre d'armer deux transports pour être prêts à toute éventualité en cas de événements de Chine. Notons enfin un bruit, qui n'a rien d'officiel, mais qui est très vraisemblable, à savoir que le général Millot serait rappelé, sa responsabilité dans le dernier combat de Lang-Son étant très lourdement engagée.

### LE CHOLÉRA

Une lettre de Saigon, parue aujourd'hui dans un journal marseillais, affirmant que la *Sarthe* était infectée avant son départ, cause une grande émotion.

La question est grave : il faut savoir si le sol de Toulon donne spontanément naissance au choléra et doit être assimilé aux bords du Gange, ou si l'épidémie est due à une cause accidentelle et extérieure.

Le public réclame très vivement une enquête impartiale.

Une nouvelle version est mise en circulation sur l'origine du choléra. La côte de Provence a été balayée par un coup de vent du mistral. Sa violence aurait, dit-on, abattu toute la récolte d'abricots. Le lendemain, ces fruits se trouvaient en abondance sur les marchés publics de Toulon. Vu le bon marché, la population en aurait mangé une grande quantité. Ce qui avait produit, dès la même soirée, de nombreux cas de diarrhée. On croit généralement que le jeune lycéen, décédé samedi dernier, déjà atteint d'une violente diarrhée et qui avait tenu à rentrer au collège pour faire sa composition, est mort pour avoir trop mangé de ces abricots. Le décès de M. le capitaine Durouch est attribué à la même cause, mais c'est assez peu vraisemblable.

### A Toulon

Le *Temps* a reçu les dépêches suivantes :

Toulon, 28 juin.  
Etat sanitaire de Toulon d'hier à aujourd'hui, 11 heures :  
Entrées dans les hôpitaux maritimes, 10 ; civils, 5 ; total des cholériques dans les hôpitaux, 84. La dame Chambrayon, femme de médecin de la marine, partie en Nouvelle-Calédonie, est morte jeudi à Callobrières. Elle avait quitté Toulon lundi. La propagation du choléra autour de Toulon est accusée par 5 décès hier dans différentes communes.

Les médecins délégués, dans leur rapport, ont une partie confidentielle n'a pas été omise aux Chambres, ont voulu rassurer l'opinion à cause de l'étranger et du commerce. Les autorités maritimes que j'ai vues affirment n'avoir rien à se reprocher. Les précautions ont été prises l'égard des transports de la Cochinchine. Mais ils déclarent que le choléra, ayant été apporté parfaitement soit par la *Sarthe*, soit par le *Shanrock*, ajoutant que si, après soixante-cinq jours de traversée et quarantaine sans malades ni décès, les navires ne devaient pas entrer au port, il n'y aurait plus moyen de naviger.

Toulon, 28 juin, 11 h. 53, matin.  
L'émigration est nombreuse. 503 permis de partir ont été signés ce matin aux ouvriers de l'arsenal ; 1,000 ont encore demandé des permis.

Trois cent mille francs ont été retirés aujourd'hui de la caisse d'épargne. Le temps est orageux. Neuf décès sont survenus depuis hier midi.

Au nombre des morts se trouve le lieutenant d'infanterie de marine Guichet. Le cas a été foudroyant et a causé une vive alarme dans la population. Voici les symptômes probants observés avant l'agonie : coloration cyanique ; faciès cholérique dans toute son horreur ; les yeux ternes, entourés d'une auréole livide ; les déjections riziiformes ; la peau des pieds et des mains ridée ; les doigts gonflés comme le reste du corps, violacés, recourbés et comme crochus ; des crampes atroces aux extrémités, le ventre contracté et comme collé à la colonne vertébrale ; la tête, soulevée, retombe comme une masse inerte. Malgré tous ces effets terribles, le malade conserve jusqu'au dernier soupir toute l'intégrité de son intelligence.

Le docteur Strauss, dont, entre parenthèses, il faut admirer le zèle dévoué, aurait voulu, faire l'autopsie du corps ; mais la rapidité de la décomposition a été telle qu'il a fallu immerger le cadavre à l'instant.

Au dernier moment, on signale que l'adjudant Besse, du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie de marine est sérieusement atteint, ainsi qu'un aumônier de l'hôpital de Saint-Mandrier.

D'après une autre dépêche, Toulon présente un aspect désolant ; bon nombre de magasins sont fermés et l'on peut dire sans exagérer que l'on ne rencontre guère dans les rues que des médecins civils ou militaires. Le soir, on entend de grands feux dans les rues pour assainir l'air. La municipalité demande des hommes de bonne volonté pour le service des ambulances créées sur divers points de la ville.

**À Marseille**  
Cinq décès cholériques ont été constatés jeudi soir. Ce sont : le lycéen Girard ; le tailleur Layet, 60 ans, rue Nationale, 78 ; dame Aubert, rue Saint-Dominique, n° 41, 48 ans ; dame Marié, 3, place Saint-Michel, 53 ans, et un cinquième décès rue Providence.

Samedi matin, à deux heures, nouveau décès rue de l'Étoile, 4, Mlle Hortense Verson, vingt-trois ans. A minuit, une femme châtillonnaise est admise au Phylax ; son état est déjà meilleur. Somme toute, il ne faut rien augurer encore. Ce sont des cas isolés, et le caractère rapide de ces décès cause seul l'inquiétude.

### DERNIÈRE HEURE

Toulon, 28 juin, 7 h. 30 soir.

Aucun décès depuis midi en ville. Un seul décès signalé à l'hôpital principal. Le nombre des cholériques total dans les hôpitaux

est de 81, dont 77 convalescents ou légèrement atteints.

Marseille, 29 juin.  
Il y a eu hier quatre décès cholériques, constatés de 10 heures du matin à 10 heures du soir.

Les journaux publient un appel à la Société des Sauveteurs toulonnais et à tous les sauveteurs de France, demandant des secours pour combattre le choléra.

Le *Gaulois* propose de leur envoyer une somme prélevée sur les fonds de la caisse des victimes du devoir.

Alger, 28 juin.  
La nouvelle qu'un cas de choléra avait éclaté à Marseille ayant été officiellement confirmée, le gouverneur général civil de l'Algérie a convoqué d'urgence le conseil sanitaire. Cette réunion a eu lieu après-midi.

Le Conseil a émis un avis demandant qu'une quarantaine de cinq jours soit imposée à tous les navires provenant de Marseille et des autres ports français, sur la Méditerranée.

Dès que le gouvernement a eu connaissance de cette décision, il a pris un arrêté conforme, qui aussitôt a été notifié télégraphiquement aux préfets, leur recommandant de faire observer strictement toutes les mesures que nécessiterait la situation.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 28 juin 1884

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.  
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la révision des lois constitutionnelles.

M. le président fait connaître à la Chambre qu'il a reçu de M. le président du conseil une lettre informant que son indisposition ne lui permet pas d'assister à la séance d'aujourd'hui. M. le président du conseil sera lundi à la disposition de la Chambre.

M. Pierre Legrand, au nom de la commission, demande le renvoi de la discussion à lundi.  
Le renvoi est ordonné.  
Lundi, à deux heures, séance publique.  
La séance est levée à deux heures dix minutes.

### Les bureaux de tabac

Paris, 28 juin.  
Aujourd'hui a été distribuée, à la Chambre, la proposition de loi tendant à la mise en adjudication des bureaux de tabac.

En voici le texte, précédé de l'exposé des motifs :

Proposition de loi tendant à la mise en adjudication des bureaux de tabac, présentée par MM. Sais, Leydet, Verhes, Geraud, Vernière, Prévraud, Girard, Blanc (Savoie), Pleyre, Desmons, Ferry, Balthé, Remouille, Morel, Lacombe, Laroque (Nièvre), Rathier, Lacote, Jules Galliard (Vaucluse), Martin, Nadaud, Courmeaux, Letellier, Laisant, Bouché, Dutilleul, Brousse, Daumas, Poincaré, Fradon, Béliet, Laguerre, Brousse, Papanaud, Amagat, Galliard (Puy-de-Dôme), Tarbouchier, députés.

« Messieurs,  
Le mode actuel de concession de bureaux de tabac a, depuis longtemps déjà, donné lieu à de graves inconvénients et à de justes et légitimes réclamations.

« A maintes reprises, notamment en 1840 et 1872, quelques-uns de nos honorables prédécesseurs, justifiés par des plaintes vives et nombreuses qui s'élevaient de toute part, contre le système de distribution, eurent devant le Parlement de cette grave et délicate question et protestèrent énergiquement contre les abus regrettables qui se commettaient tous les jours.

« Ils pensaient, comme nous le pensons encore aujourd'hui, que la mise en adjudication des bureaux de tabac pourrait peut-être remédier efficacement à une situation fâcheuse pour tous, aussi bien pour les contribuables que pour le Trésor public.

« Leurs efforts furent vains.  
« Le gouvernement s'opposa à l'adoption de cette sage mesure, mais en promettant toutefois de réprimer les abus, qui seraient signalés et d'examiner désormais avec un soin jaloux et l'impartialité la plus scrupuleuse les diverses demandes qui lui seraient transmises.

« Nous avons pu constater, messieurs, que les promesses étaient aussi vaines que les efforts des honorables signataires du projet de loi sur l'adjudication avaient été infructueux et que, sous tous les régimes, aussi bien sous celui qui nous régit, que sous les précédents, les mêmes errements, les mêmes abus, les mêmes inconvénients, existaient, en s'accroissant peut-être tous les jours.

« Il est en effet constant, messieurs, que la distribution des bureaux de tabac se fait d'une façon déplorable et que, malgré la bonne foi et la bonne volonté de nos honorables collègues, membres de la commission de classement, ce ne sont pas toujours les plus méritants ou les plus nécessiteux qui parviennent à obtenir satisfaction.

« Il serait facile d'en avoir la preuve en consultant les archives ou le ministère des finances.

« En ce qui concerne les 23,872 débits (6,782 par l'Etat, 22,090 par les préfets) concédés par l'Etat ou les préfets, nous ne craignons pas de dire et de déclarer hautement que leur distribution est faite arbitrairement et que de malheureux ayants droit, trop fières ou trop timides pour solliciter un appui ou une protection quelconque, sont toujours sacrifiés à des postulants appartenant à une classe élevée, aisée et soutenue par de nombreuses et puissantes relations.

« Nous estimons, messieurs, que, grâce à la mise en adjudication de tous les débits de tabac, vous pourriez d'abord alléger le budget, qui bénéficierait d'une somme de 14 à 15 millions environ ; en outre, vous metriez un terme à toutes les sollicitations et les démarches aussi pénibles pour ceux qui les transmettent que pour ceux qui les reçoivent ; vous feriez enfin cesser les actes d'arbitraire qui ont été si souvent signalés et soulignés encore dans cette séance et au dehors de si ardentes et légitimes réclamations.

« Aussi, messieurs, aurons-nous l'h